



**Conseil Communal
CONCISE**

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 13 décembre 2021 sous la présidence de Monsieur Roland Promm.

Les conseillers sont convoqués à cette date avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 4 octobre 2021
4. Nominations statutaires
5. Préavis municipal N° 7/2021 relatif au budget 2022
6. Préavis municipal N° 8/2021 relatif au plafond d'endettement
7. Communications de la Municipalité
8. Propositions individuelles et divers



Le Président, Monsieur Roland Promm, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes ce soir, pour la dernière séance du Conseil Communal en 2021 et rappelle que la séance est conduite dans le respect des règles de l'OFSP.

D'avance, il remercie celles et ceux qui, en prenant la parole, s'identifient clairement et ceci pour faciliter la rédaction du PV.

En préambule, Monsieur Promm nomme les 11 jeunes citoyens du village qui accèderont à la majorité civique en 2022. Il accueille Mademoiselle Sarah Ferrero et précise que Mademoiselle Aurore Ortlieb ainsi que Mademoiselle Anaïs Fasola se sont excusées.

A la demande du Président, Sarah Ferrero dit qu'elle a actuellement 17 ans et qu'elle est apprentie « employée de commerce ». L'assemblée l'applaudit.

Monsieur Promm salue encore spécifiquement la presse, la Municipalité, le secrétaire municipal, la boursière municipale et Mesdames et Messieurs les conseillers.



Conseil Communal
CONCISE

1. Appel

Président : 1

Présents : 27

Excusés : 6 (Monsieur Eric Bedelek, Madame Kristelle Dénervaud-Romero, Monsieur Nicola Grosso, Monsieur Christophe Lesquereux, Monsieur David Matthey-Henri et Monsieur Christophe Mayor)

Non excusé : 1 (Monsieur Frédéric Kehrli)

Le quorum de 18 est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, prend la parole pour excuser le Municipal des Finances, Monsieur David Romero, malade (du Covid).

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques par rapport à l'ordre du jour proposé ce soir.

Il propose de voter l'acceptation de l'ordre du jour.

Résultat du vote : Oui : 27 Non : 0 Abstention : 0

3. Approbation du Procès-verbal du 4 octobre 2021

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur David Fasola revient sur le sujet des places de parc au parking de la Gare.
« Monsieur Georges-André Banderet explique que les places du restaurateur sont incluses ; elles sont en plus et le bail est prévu depuis le 1^{er} janvier. »
Mais le 1^{er} janvier de quelle année, 2021 ou 2022, se demande Monsieur Fasola. Il trouve important de bien le préciser.

Monsieur Roland Promm promet que la phrase sera corrigée dans le PV du 4 octobre 2021 en y ajoutant l'année 2022, soit :
« Monsieur Georges-André Banderet explique que les places du restaurateur sont incluses ; elles sont en plus et le bail est prévu depuis le 1^{er} janvier **2022**. »

Monsieur David Fasola tient à préciser qu'il se posait la question puisque les places en question étaient déjà là le 1^{er} janvier 2021.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de voter l'approbation du PV.

Résultat du vote : Oui : 27 Non : 0 Abstention : 0



Conseil Communal
CONCISE

4 Nominations statutaires

-Commission de recours aux impôts : 2 postes vacants

2 candidats se sont proposés. Il s'agit des Messieurs Daniel Alessandro et Thierry Humblet, qui maintiennent leur candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

Messieurs Alessandro et Humblet sont nommés tacitement.

-Poste de Secrétaire-suppléant(e)

Monsieur Nicola Grosso s'est porté candidat auprès du Président, mais n'est malheureusement pas présent ce soir. Puisque personne d'autre ne se propose pour ce poste, le Président annonce que la nomination statutaire de Monsieur Grosso se fera lors de la prochaine séance du Conseil Communal, le 21 mars 2022.

5. Préavis municipal N° 7/2021 relatif au budget 2022

Le Président, Monsieur Roland Promm, donne la parole au rapporteur de la Commission des Finances, Monsieur Elol Du Pasquier, qui lit le rapport et recommande d'accepter le budget présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Afin de structurer la discussion, il propose de procéder rubrique par rubrique.

Rubrique 1 (Administration générale, pages 1, 2, 3 et 4)

- o Il n'y a pas de questions / remarques.

Rubrique 2 (Finances, pages 5 et 6)

- o Monsieur Michael Hottinger demande de quel type d'amendes (sous chiffre 4370) il s'agit. Il pointe les recettes de 2020 pour ce poste.
- o La Boursière, Madame Sandrine Aebischer, précise que les amendes qui figurent sous la section « Impôts » sont uniquement liées aux impôts ; notamment, des gens qui ne payent pas leurs impôts. Les amendes d'ordre sont dans une autre section (430).
- o Monsieur David Fasola retourne à la section 150 (Rubrique 1), Affaires Culturelles et Loisirs, page 3, notamment la Caisse de pension pour CHF 840,- alors qu'il n'y a que CHF 12'120,- de salaire.
- o La Boursière, Madame Sandrine Aebischer, répond qu'il y a quand-même une petite participation à la Caisse de pension selon la loi sur la Prévoyance.



Conseil Communal
CONCISE

- o Monsieur Joel Jeanneret reste sur la page 3, section 150, Affaires Culturelles et Loisirs, chiffre 150/3653.02 (Subventions aux sociétés locales) et constate que les montants versés comprennent que la fanfare et la société des Carabiniers. Il se demande si le Jazz n'a pas été oublié.
- o La Boursière, Madame Sandrine Aebischer, avoue qu'il s'agit d'un oubli.
- o Monsieur Michael Hottinger demande si ça change le montant des subventions ou s'il faudra uniquement rajouter la mention du Jazz dans les commentaires.
- o Madame Aebischer répond que le montant changera effectivement et qu'il s'agit d'une subvention à hauteur de CHF 700,-.
- o Le Président, Monsieur Roland Promm, demande s'il y a lieu d'amender le document ou de le corriger.
- o Madame Aebischer répond que ça reste un budget et que la différence n'est pas énorme. Mais, elle estime que c'est à l'assemblée d'en décider.
- o Comme il n'y a pas de réaction, le Président remercie les intervenants et propose de passer à la Rubrique 3, Domaines et bâtiments, dès la page 6.

- o Mais Monsieur Joël Jeanneret a encore une question sur la page 4 et plus précisément sur la Migration du système informatique (3111.02). Il nous rappelle l'historique de ce qu'il s'est passé : on a passé à un autre système, il a été remis à jour et on prévoit encore des dépenses même si la prochaine version arrive en 2023-2024. (La date exacte n'est pas encore connue.) Cette prochaine version figurera aussi dans les comptes ?
- o La Boursière, Madame Sandrine Aebischer, dit que la migration, telle que l'on a connu cette année est d'environ CHF 20'000,-, tous les 2 à 3 ans.
- o Donc, conclu Monsieur Joël Jeanneret, on doit aussi anticiper cela ?
- o Oui, tout à fait, répond la Boursière, Madame Aebischer.

- o Monsieur Joël Jeanneret se demande, concernant le commentaire 190/3111.02, s'il y a des options qui vont venir se rajouter.
- o Explication de Madame Aebischer : Avec ce point, on peut toujours rajouter des petites options. Typiquement, nous sommes passés au QR code.
- o Le Président demande s'il y a encore des questions complémentaires par rapport aux comptes 1 et 2.
- o Ce n'est pas le cas.

Rubrique 3 (Domaines et bâtiments, pages 6, 7, 8, 9)

- o Le Président demande s'il y a des questions.
- o David Fasola prend la parole et aimerait savoir si pour la location du local du feu (4271.01), la Commune paie des charges en plus. Notamment le chauffage.
- o Madame Aebischer, la Boursière, répond que oui.

- o Monsieur Joel Jeanneret se réfère à la Rubrique 3, page 7, compte 320/3146.00, mais constate que tout est bien expliqué dans les commentaires.



Conseil Communal CONCISE

- o Toujours concernant Rubrique 3.
- o Monsieur Vitor Pinhal a une question d'ordre général par rapport au chauffage et se demande si on parle bien du chauffage à distance qui est en Chenaux 6, partagé par les autres bâtiments.
- o Monsieur Claude Jäggi, le Syndic, répond qu'il s'agit bien de ce chauffage-là. Une remarque a été faite par la Commission des Finances, de CHF 100'000,- /année et il y a l'électricité incluse, donc on arrive à CHF 68'000,- de chauffage après déduction.
La Commune n'est plus actionnaire de ce chauffage. A l'époque, il y avait « Concise chauffe », qui a été racheté et depuis on en fait plus partie.
- o Monsieur Pinhal remarque que pas tout le monde est d'accord avec le prix qu'on paie.
- o Le Syndic rétorque que si Concise devrait à nouveau chauffer la Grande Salle, donc refaire une installation complète, idem pour la Gendarmerie et le collège avec son agrandissement, la situation deviendrait problématique.
- o Pour Monsieur Pinhal, il serait judicieux de réfléchir déjà à une autre solution pour la fin du contrat autour de l'année 2035.
- o Puisqu'il n'y a plus de question pour la Rubrique 3, on passe à la Rubrique 4.

Rubrique 4 (Travaux, pages 10, 11, 12, 13 et 14)

- o Le Président demande s'il y a des questions.
- o Monsieur Joel Jeanneret a une question concernant l'achat des sacs à ordures taxés et leur vente. Il constate un manque à gagner d'un tiers par rapport à l'année 2020 et demande si on vend toujours autant de sacs à ordures taxés.
- o La Boursière répond que oui. Elle précise que beaucoup de sacs à ordures taxés sont vendus à l'épicerie.
- o Monsieur David Fasola aimerait en savoir un peu plus sur la faucardeuse, le bateau qui enlève les algues. Il demande si les CHF 40'000,- de charges sont pour une faucardeuse neuve ou pour l'entretien.
- o La Municipale en charge, Madame Birgit Knegt, explique qu'un changement de coque est probablement nécessaire et que le budget prévoit d'autres améliorations.
- o Monsieur Fasola conclut qu'il ne s'agit pas uniquement d'entretien. La réponse lui convient.
- o Il n'y a plus de questions concernant la Rubrique 4.

Rubrique 5 (Instruction publique et cultes, page 15)

- o Le Président, Monsieur Roland Promm, demande s'il y a des questions ou des remarques.
- o La parole n'est pas demandée.

Rubrique 6 (Police, pages 16 et 17)

- o La parole n'est pas demandée.



Conseil Communal

CONCISE

Rubrique 7 (Sécurité sociale, page 17)

- o Monsieur Joel Jeanneret demande pourquoi le montant du RAdeGE a doublé ?
- o Le Syndic prend note mais ne peut pas répondre.
- o La Boursière nous informe qu'il y a des nouvelles structures qui se sont créées suite à une demande et que ces structures coûtent très chères. Elle n'en sait pas plus.
- o La parole n'est plus demandée.

Rubrique 8 (Services Industriels, page 18)

- o Le Président donne la parole à Monsieur Michael Hottinger qui réfère au point 3185.04 (analyses d'eau) où rien n'a été budgétisé. Est-ce que ce point a été intégré dans l'EIESP ou est-ce que l'eau ne sera plus analysée à Concise ?
- o Madame Aebischer, la Boursière, répond que c'est exactement ça, ce point passe sous l'EIESP.
- o Il n'y a plus de questions.

Le Président passe aux :

Tableaux Intérêts et Amortissements de la dette.

- o Commune de Concise - Avances à termes fixes 2022

Tableaux Financements Spéciaux et fonds de réserve.

Contrôle de la couverture financière au 31 décembre 2020.

Budget 2022 EIESP, STEP et Voirie Intercommunale, les tableaux.

- o Il n'y a pas de questions ou remarques.

Monsieur Promm retourne à la 1^{ère} page qui comprend le bilan et demande à l'assemblée s'il y a des questions par rapport au bilan. Tel n'est pas le cas.

- o Monsieur David Fasola se demande si lors du dernier Conseil Communal, le préavis municipal N°4 /2021 n'avait pas été amendé à l'art. 4 de CHF 20'000,- pour un cas et ensuite se référer au Conseil Communal.
- o Ce n'est pas le cas.
- o Monsieur Eloi Du Pasquier explique qu'il s'agit de CHF 20'000,- par cas différent.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de voter le préavis tel que présenté.

Résultat du vote :

Oui : 27

Non :

Abstention : 0



Conseil Communal
CONCISE

6. Préavis municipal N° 8/2021 relatif au plafond d'endettement

Le Président appelle la Commission des Finances et son rapporteur, Monsieur Eloi Du Pasquier, qui lit le rapport et recommande d'approuver le préavis dans le sens de donner à la Commune une marge de manœuvre pour ses investissements futurs, étant bien entendu que la Commission des Finances se réserve le droit de préavis librement sur chacun des objets pris séparément, du moins ceux de la dernière catégorie.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de voter le préavis tel que présenté.

Résultat du vote : Oui : 27 Non : 0 Abstention : 0

7. Communications de la Municipalité

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, nous informe que la Commission de Gestion souhaite rencontrer la Municipalité début 2022 afin de partager sur certains points. Un rendez-vous a été pris le 14 février 2022. Les points sont la situation du séparatif, la station d'épuration future et la déchetterie. Voilà pour les 3 points qu'il a à annoncer.

8. Propositions individuelles et divers

Le Président, Monsieur Roland Promm prend d'abord la parole et annonce quelques communications de sa part.

1. Il promet une bouteille de vin pour toute l'assemblée, à la fin de la séance, en guise de cadeau de fin d'année.
La citoyenne qui atteindra sa majorité civique en 2022, recevra aussi une attention.

2. Les prochaines dates des séances du Conseil Communal sont :

- Lundi 21 mars 2022
- Lundi 20 juin 2022
- Lundi 3 octobre 2022
- Lundi 12 décembre 2022

3. La liste complète des Conseillers Communaux ne sera finalement pas distribuée pour des raisons de protection des données personnelles. La question avait été posée.
Monsieur Promm s'est renseigné au niveau du Canton.



Conseil Communal

CONCISE

Par contre, lors de la composition des commissions, les coordonnées des personnes faisant partie de la même commission, seront communiquées.

4. L'autre liste demandée, celle des abréviations courantes (acronymes), se trouve maintenant sur le site de la Commune.
5. Le Président rappelle que pour se faire payer, les personnes qui n'ont pas encore communiqué leurs coordonnées bancaires sont priées de les transmettre à la Boursière, à la fin de la séance.

Madame Olivia Crocci aimerait recevoir, en plus de la convocation informatisée, une convocation en version papier. Il s'agit bien du dossier complet.

Monsieur Joël Jeanneret communique une information intercommunale de l'ASIGE (Association Intercommunale du Groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson). Un règlement sur le transport va finalement se faire. Le plan directeur est en train de se revoir par les exécutifs, notamment sur les arrêts de bus.

Monsieur Michael Hottinger explique qu'en tant que Président de la Commission de l'extinction de l'éclairage public, il avait réalisé un sondage. Sur les 33% de réponses, 91% étaient positives à la motion. La majorité des répondants proposait même d'augmenter les heures d'extension. Il estime que la Municipalité pourrait se pencher là-dessus pour que la population donne son feu vert à cette proposition.

Monsieur Michael Hottinger a encore une question par rapport à la gare. Il a remarqué qu'il y a souvent des vélos parkés autour de la gare, probablement appartenant à des gens qui prennent le train. Mais, il n'y a pas de parc à vélos officiel et couvert. Pour lui, il serait intéressant de prévoir un parc à vélos pour essayer de favoriser les gens à la mobilité douce dans de bonnes conditions.

Le Syndic trouve que c'est une bonne idée. Il faudra l'étudier.

Monsieur Philippe Dyens se rappelle d'un parc à vélos à la gare, du temps où il était « jeune ».

Monsieur David Fasola voudrait savoir s'il y avait eu des réactions sur la décision de stopper les « tout ménage » pour les constructions. Il se demande si tout le monde ira consulter les publications au pilier public.

Monsieur Paolo Migliorini, le Secrétaire Municipal, dit qu'il n'y a eu aucune réaction. Par contre, les avis sont disponibles au pilier public mais également sur le site de la Commune ainsi que sur la FAO (Feuille des Avis Officiels) et le journal.

Monsieur Fasola demande si on est dans la liberté et réfère aux Communes qui publient encore dans les journaux.

Monsieur Migliorini répond que l'obligation est une publication dans La Région du Nord Vaudois, la FAO et le pilier public. Le tout ménage était un plus, une disposition supplémentaire.



**Conseil Communal
CONCISE**

Monsieur Claude Jäggi, le Syndic, nous parle de la forêt. Notre garde forestier est parti après 29 ans de bons et loyaux services et il a été remplacé par une très gentille dame canadienne. Il propose que le Conseil Communal rencontre cette nouvelle garde forestière, soit sous forme d'une présentation lors d'une séance où elle pourrait parler de la forêt, qui est un domaine difficile à cerner, soit un samedi matin dans la forêt. Peut-être qu'au mois de mars, une proposition nous sera faite ? Une balade suivie d'un apéritif ?

Madame Marie-Noëlle Pierrel Bärtschi revient sur la proposition de Monsieur David Fasola de donner un petit cours sur la finance. Suite à un malentendu, le rendez-vous planifié avec la Boursière n'a pas eu lieu et Madame Pierrel Bärtschi aimerait savoir si c'est encore possible de suivre cette instruction.

La Boursière, Madame Aebischer, répond qu'elle s'était effectivement proposée d'être disponible dès 19 :00 mais n'ayant pas eu de réponse claire, elle a continué son travail au bureau. Les intéressés peuvent néanmoins compter sur elle pour une petite séance, dès l'année prochaine.

Monsieur Roland Promm désire aussi participer à ce cours.

Le prochain Conseil aura lieu le 21 mars 2022.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h55.

Le Président :

Roland Promm



La Secrétaire :

Marieen Colin